

COMMUNIQUE

RESULTATS HORS ILE DE FRANCE

Nous vous rappelons les directives énoncées par le Comité Directeur régional dont le texte figure ci-dessous.

Nous vous engageons à respecter celles-ci de façon régulière afin de ne pas vous exposer aux conséquences d'un éventuel manquement.

Cette disposition concerne uniquement l'ensemble des licenciés dont la catégorie de valeur est susceptible d'évoluer en cours de saison du fait des résultats acquis :

2ème catégorie,

3ème catégorie,

Pass'cyclisme et Pass'cyclisme Open.

Ainsi que les **Juniors** disposant de la sous-catégorie leur permettant d'évoluer dans les épreuves accessibles aux licenciés de la série loisir.

Décision du Comité Directeur du 17 septembre 2009

Les résultats obtenus dans des épreuves hors comité d'Ile de France :

dans les cinq premiers pour l'ensemble des licenciés des catégories citées ci-dessus,
et, pour les catégories **Pass'cyclisme, Pass'cyclisme Open, Juniors D1 ou D2**, ceux obtenus dans les 15 premiers d'une épreuve de la série compétition doivent être transmis par les coureurs eux-mêmes dans la semaine suivant le résultat.

Le non-respect de cette obligation entraînera la perte des prix correspondants et une pénalité de 15 € par omission.

La communication est à effectuer au Comité Régional par courriel à l'adresse :

resultats@cif-ffc.org

Alain BRISEUX

Président de la Commission des homologations